

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le vendredi 20 septembre 2024 à 17 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Daniel Beaudoin et madame Johanne Lepage.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Michaël Vangansbeck et monsieur Alexandre Morin.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultats d'ouverture des soumissions - Travaux de réfection de chaussée – Rue du Lac-Marier - Dossier # TP-202407-078.
4. Résultats d'ouverture des soumissions - Travaux de réfection de chaussée – Montée Marier - Dossier # TP-202407-079.
5. Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux de réfection de chaussée – Rues du secteur du Domaine-des-Lacs - Dossier # TP-202407-080.
6. Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux de réfection de chaussée – Rue du Lac-Croche - Dossier # TP-202407-081.
7. Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux de réfection de chaussée – Rue du Lac-Charlebois - Dossier # TP-202407-082.
8. Résultats d'ouverture des soumissions – Travaux de réfection de chaussée – Rue des Massonnais - Dossier # TP-202407-084.
9. Autorisation de destruction de documents inactifs - Archives.
10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 5 membres.

**10033-09-2024**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**10034-09-2024**

#### 3. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – RUE DU LAC-MARIER- DOSSIER # TP-202407-078.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêt avec son employeur et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement d'emprunt # 196-2024 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 1 344 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon municipal de la rue du Lac-Marier ;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection de chaussée sur un tronçon de la rue du Lac-Marier tel qu'il appert au devis # TP-202407-078 ;

ATTENDU les soumissions reçues à 15 h, le 18 septembre 2024, selon le tableau ci-dessous :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis avant taxes</b>	<b>Montant total (toutes taxes comprises)</b>
Monco Construction inc.	622 234.45 \$	715 414.06 \$
Inter Chantiers inc.	715 704.10 \$	822 880.79 \$

Pavages Multipro inc.	786 477.40 \$	904 252.39 \$
Nordmec Construction inc.	845 697.80 \$	972 341.05 \$

;

ATTENDU l'analyse des trois soumissions les plus basses par le consultant au dossier, monsieur Louis Charette, ing. FNX-Innov inc. et sa recommandation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection d'un tronçon de la rue du Lac-Marier sur une distance approximative de 905 mètres linéaires, accepte la soumission déposée par Monco Construction inc. étant la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse pour la Ville et lui attribue le contrat # TP-202407-078 conformément au devis, au montant de 622 234.45 \$ plus les taxes applicables, comprenant un montant de 50 000 \$ pour les travaux imprévus, le tout pour un montant de 715 414.06 \$ toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 196-2024.

10035-09-2024

4. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – MONTÉE MARIER - DOSSIER # TP-202407-079.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêt avec son employeur et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement d'emprunt # 197-2024 décrétant une dépense au montant de 5 044 000 \$ et un emprunt au montant n'excédant pas 4 855 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon municipal de la montée Marier ;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection de chaussée sur un tronçon de la Montée Marier tel qu'il appert au devis # TP-202407-079 ;

ATTENDU les soumissions reçues à 15 h le 18 septembre 2024, selon le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes	Montant total (toutes taxes comprises)
Monco Construction inc.	1 262 969.97 \$	1 452 099.92 \$
Inter Chantiers inc.	1 466 119.79 \$	1 685 671.23 \$
Pavages Multipro inc.	1 749 902.20 \$	2 011 950.05 \$

;

ATTENDU l'analyse des trois soumissions les plus basses par le consultant au dossier, monsieur Louis Charette, ing. FNX-Innov inc. et sa recommandation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection d'un tronçon de la montée Marier sur une distance approximative de 2 850 mètres linéaires, accepte la soumission déposée par Monco Construction inc. étant la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse pour la Ville et lui attribue le contrat # TP-202407-079 conformément au devis, au montant de 1 262 969.97 \$ plus les taxes applicables, comprenant un montant de 75 000.00 \$ pour les travaux imprévus, le tout pour un montant de 1 452 099.72 \$ toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 197-2024.

10036-09-2024

5. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – RUES DU SECTEUR DU DOMAINE-DES-LACS - DOSSIER # TP-202407-080.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêt avec son employeur et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement d'emprunt # 198-2024 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 4 106 000 \$ pour des travaux de réfection de rues du secteur du Domaine-des-Lacs ;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection de chaussée sur les rues du

secteur du Domaine-des-Lacs tel qu'il appert au devis # TP-202407-080 ;

ATTENDU les soumissions reçues à 15 h le 18 septembre 2024, selon le tableau ci-dessous :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis avant taxes</b>	<b>Montant total (toutes taxes comprises)</b>
Monco Construction inc.	1 322 511.79 \$	1 520 557.93 \$
Inter Chantiers inc.	1 537 106.82 \$	1 767 288.57 \$
Pavages Multipro inc.	1 896 968.50 \$	2 181 039.54 \$
LEGD inc.	1 921 870.90 \$	2 209 671.07 \$

;

ATTENDU l'analyse des trois soumissions les plus basses par le consultant au dossier, monsieur Louis Charette, ing. FNX-Innov inc. et sa recommandation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection de tronçons des rues du secteur Domaine-des-Lacs sur une distance approximative de 2320 mètres linéaires, accepte la soumission de Monco Construction inc. étant la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse pour la Ville et lui attribue le contrat # TP-202407-080 conformément au devis, au montant de 1 322 511.79 \$ plus les taxes applicables, comprenant un montant de 100 000.00 \$ pour les imprévus, le tout pour un montant de 1 520 557.93 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 198-2024.

10037-09-2024

6. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – RUE DU LAC-CROCHE – DOSSIER # TP-202407-081.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêt avec son employeur et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement d'emprunt # 195-2024 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 1 896 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon municipal de la rue du Lac-Croche ;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection de chaussée sur un tronçon de la rue du Lac-Croche tel qu'il appert au devis # TP-202407-081 ;

ATTENDU les soumissions reçues à 15 h, le 18 septembre 2024, selon le tableau ci-dessous :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis avant taxes</b>	<b>Montant total (toutes taxes comprises)</b>
Monco Construction inc.	495 617.45 \$	569 836.16 \$
Inter Chantiers inc.	608 595.66 \$	699 732.86 \$
Pavages Multipro inc.	688 396.90 \$	791 484.34 \$
Nordmec Construction inc.	728 302.20 \$	837 365.45 \$
LEGD inc.	848 200.60 \$	975 218.64 \$

;

ATTENDU l'analyse des trois soumissions les plus basses par le consultant au dossier, monsieur Louis Charette, ing. FNX-Innov inc. et sa recommandation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection d'un tronçon de la rue du Lac-Croche sur une distance approximative de 750 mètres linéaires, accepte la soumission de Monco Construction inc. étant la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse pour la Ville et lui attribue le contrat # TP-202407-081 conformément au devis, au montant de 495 617.45 \$ plus les taxes applicables, comprenant un montant de 30 000.00 \$ pour les travaux imprévus, le tout pour un montant de 569 836.16 \$ toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 195-2024.

10038-09-2024

7. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – RUE DU LAC-CHARLEBOIS - DOSSIER # TP-202407-082.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêt avec son employeur et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement d'emprunt # 199-2024 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 1 593 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon municipal de la rue du Lac-Charlebois ;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection de chaussée sur la rue du Lac-Charlebois tel qu'il appert au devis # TP-202407-082 ;

ATTENDU les soumissions reçues à 15 h, le 18 septembre 2024, selon le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes	Montant total (toutes taxes comprises)
Monco Construction inc.	652 470.33 \$	750 177.77 \$
Inter Chantiers inc.	770 112.64 \$	885 437.01 \$
Les Excavations Serge Gingras inc.	868 742.75 \$	998 836.98 \$
Pavages Multipro inc.	952 070.80 \$	1 094 643.40 \$
LEGD inc.	976 854.20 \$	1 123 138.12 \$
Nordmec Construction inc.	1 097 453.70 \$	1 261 797.40 \$

;

ATTENDU l'analyse des trois soumissions les plus basses par le consultant au dossier, monsieur Louis Charette, ing. FNX-Innov inc. et sa recommandation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection d'un tronçon de la rue du Lac-Charlebois sur une distance approximative de 900 mètres linéaires, accepte la soumission déposée par Monco Construction inc. étant la soumission conforme la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville et lui attribue le contrat # TP-202407-082 conformément au devis, au montant de 652 470.33 \$ plus les taxes applicables, comprenant un montant de 50 000.00 \$ pour les travaux imprévus, le tout pour un montant de 750 177.77 \$ toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 199-2024.

10039-09-2024

8. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – RUE DES MASSONNAIS - DOSSIER # TP-202407-084.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin, déclare son conflit d'intérêt avec son employeur et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU le règlement d'emprunt # 186-2024 décrétant une dépense et un emprunt au montant n'excédant pas 1 113 000 \$ pour des travaux de reconstruction de la fondation d'un tronçon municipal de la rue des Massonnais, en attente d'approbation ministérielle ;

ATTENDU le consentement au préalable obtenu du propriétaire, monsieur Eddy Filiatreault, le 20 septembre 2024, à l'effet d'autoriser une servitude temporaire, la cession du lot projeté # 6 645 731 (Ptie du lot 5 308334) pour le cercle de virage et en échange la cession par la Ville du lot 5 308 333 ;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres pour les travaux de réfection de chaussée d'un tronçon de la rue des Massonnais tel qu'il appert au devis # TP-202407-084 ;

ATTENDU les soumissions reçues à 15 h, le 18 septembre 2024, selon le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes	Montant total (toutes taxes comprises)
Monco Construction inc.	342 946.04 \$	394 302.21 \$
Inter Chantiers inc.	502 474.89 \$	577 720.50 \$
Les Excavations Serge Gingras inc.	592 550.00 \$	681 284.36 \$

;

ATTENDU l'analyse des trois soumissions les plus basses par le consultant au dossier, monsieur Guillaume

Clément, ing. FNX-Innov inc. et sa recommandation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil décrète les travaux de réfection d'un tronçon de la rue des Massonnais, accepte la soumission déposée par Monco Construction inc. étant la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse pour la Ville et lui attribue le contrat # TP-202407-084 conformément au devis, conditionnellement à l'approbation ministérielle du règlement d'emprunt # 186-2024, au montant de 342 946.04 \$ plus les taxes applicables, comprenant un montant de 75 000.00 \$ pour les travaux imprévus, le tout pour un montant de 394 302.21 \$ toutes taxes comprises.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 186-2024, en voie d'approbation ministérielle.

10040-09-2024

9. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS – ARCHIVES.

ATTENDU que conformément aux prescriptions de la *Loi sur les archives* et en vertu des délais de conservation des archives adoptés par le conseil municipal, certains documents inactifs doivent être détruits adéquatement ;

ATTENDU la liste des documents inactifs en format papier retirés de l'inventaire des documents de la ville représentant environ 35 boîtes de documents ;

ATTENDU la recommandation favorable de la greffière, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la destruction des documents inactifs par Confidentiel déchetage pour un montant estimé à 290 \$ plus les taxes applicables (335 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-14000-414 et # 62-14000-414.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Les questions posées ont été traitées.

10041-09-2024

14. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 17 h 37, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

/jsl

Séance enregistrée en vidéo et en son